



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**La Ministre de l'éducation nationale
Le Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

ARRETEMENT

Article 1^{er} – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2024 :

Domaine du sport :

Francis DISTINGUIN
Eric SRECKI
Thierry BEDOS
Vincent HYBOIS
Stéphane BOUTHIAUX
Christophe MUNIESA
Franck BIGNET
Géraldine ZIMMERMANN
Marie-Noëlle DESTANDAU
Axelle GUIGUET

Domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

Marc COUCOURDE

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2024**

P / les ministres par délégation,
Le sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET